

**Procès-Verbal de séance**

M. le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (59 présents, 9 pouvoirs, 68 votants).

Raymond NOURRISSON est désigné secrétaire de séance.

M. le Président fait le point sur les dégâts engendrés par les orages de grêle du dimanche précédent.

Il informe les conseillers que Madame la Sous-préfète lui a communiqué un document reprenant les principales règles à tenir (cf. document en annexe du PV.) à la suite de ces malheureux événements. Il rappelle par ailleurs qu'un épisode de grêle n'est pas classé comme catastrophe naturelle – à l'instar de celui de l'année dernière qui avait également occasionné beaucoup de dégâts – et qu'une réunion a été organisée par la préfecture, pour les Maires frappés par ces problèmes.

Chantal Desgeorges, Maire de Saint-Germain l'Herm, prend la parole afin de faire part à l'assemblée des difficultés auxquelles le collège de sa commune se trouve confronté du fait des décisions de fermeture et surtout de non-réouverture des classes prises par l'Inspection académique. Le refus est catégorique. Cela va avoir pour conséquence des classes surschargées, à plus de trente élèves.

Didier Liennart précise qu'en outre, le Directeur académique des services de l'éducation nationale ne tient compte que des élèves qui dépendent du secteur de recrutement du collège, lorsqu'il s'agit d'en comptabiliser les effectifs, il ne tient pas compte de ceux qui rejoignent le collège pour être internes et qui sont hors secteur. Pour l'heure, il y a déjà 29 élèves qui relèvent du secteur du collège de Saint-Germain-l'Herm, et qui vont rentrer en 6<sup>e</sup>. Il est donc bien évident qu'avec les nouveaux internes, le chiffre de 30 va être dépassé. Il estime que la Communauté de communes doit interpeller l'Education nationale afin de donner la preuve de la mobilisation de tout le territoire d'ALF.

M. le Président reprend la parole pour expliquer que la Communauté de communes a été interpellée par l'Université Clermont-Auvergne pour expérimenter une collaboration active entre les IUT de Clermont et les territoires un peu excentrés, comme celui d'ALF, afin de permettre aux jeunes de ces territoires d'être informés pour l'accès aux études supérieures.

## I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Compte-rendu des décisions

Information.

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- le contrat de collecte sélective avec CITEO ;
- les mouvements d'entrées sorties des logements pour le 2e semestre 2024 ;
- une non-restitution de caution - Ben Rabah ;
- une non-restitution de caution – Faure ;
- une tarification pour le stage de danse d'avril 2025 ;
- les aides aux commerces - Pompes funèbres du Livradois-Forez ;
- le festival de Montpeloux – demande de subvention au conseil régional AURA ;
- les aides aux commerces - SARL Bee and Wine ;
- une demande de subvention au CD 63 pour l'enseignement musical ;
- les aides à l'habitat janvier 2025 ;
- les aides à l'habitat – Debarges ;

Pas de remarques.

### **Approbation du PV du conseil du 27 mars 2025**

Cf. délibération n°0

Unanimité.

#### **1. FIN. Vote des taux des taxes directes locales**

Cf. délibération n°1

Unanimité.

#### **2. FIN. Actualisation des AP- CP**

Cf. délibération n°2

Unanimité.

#### **3. RH - Modification du RIFSEEP - part CIA**

Cf. délibération n°3

Unanimité.

#### **4. RH. prime d'intéressement - objectifs 2025**

Cf. délibération n°4

Unanimité.

Marc Joubert : « En ce qui concerne le service « déchets », que signifie « Refus de tri en poids en % » ? on va rendre les agents responsables du mauvais tri des usagers ? enfin, c'est ce qui me semble ! »

Olivier Gallo-Selva : « Non ! pas forcément, c'est d'une part un pourcentage qui est fixé par rapport au tri réalisé et constaté sur le territoire, et d'autre part, il s'agit également de faire de la prévention. En effet, quand on parle de collecte, on ne parle pas seulement des agents qui font du ramassage, on parle également de ceux qui assurent la prévention, et la sensibilisation au tri. C'est un objectif de travail en commun. L'objectif est aussi, s'il est constaté qu'il y a un sac noir au milieu des sacs jaunes, c'est de le sortir afin que le camion ne soit pas refusé en bloc quand on arrive au centre de tri. »

François Fournieux précise qu'en effet il s'agit de faire baisser les refus de tri et d'inciter les agents du service « Déchets » dans leur ensemble à œuvrer dans le sens de cet objectif. Une marge de manœuvre existe, et tous doivent se mobiliser.

#### **5. RH - Modification du règlement intérieur**

Cf. délibération n°5

Unanimité.

#### **6. RH. Plan de formation 2025**

Cf. délibération n°6

Unanimité.

## II – PÔLE « ÉCONOMIE »

### 7. ECO - déclassement auberge et gîte Col du Béal

Cf. délibération n°7

Unanimité.

### 8. ECO - Indemnisation auberge des Gentianes - col des Supeyres

Cf. délibération n°8

Unanimité.

### 9. ECO - Taxe de séjour 2026

Cf. délibération n°9

Unanimité.

### 10. ECO - choix gestion Espace Crêtes du Forez - principe de la DSP

Cf. délibération n°10

Unanimité.

### 11. ECO - Vente de terrain ZA des Gournets à St Anthème - Bost

Cf. délibération n°11

Unanimité.

### 12. ECO - Vente de terrain ZA des Gournets à St Anthème - Grillet

Cf. délibération n°12

Unanimité.

## III – PÔLE « AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE »

### 13. ADT - Modification de l'intérêt communautaire - liste des voiries forestières

Cf. délibération n°13

Unanimité.

### 14. ADT - Permis de louer - barème des sanctions et dépôt dématérialisé

Cf. délibération n°14

Unanimité.

Marc Joubert demande comment se passe l'expérimentation de ce dispositif à Cunlhat : comment les propriétaires l'appréhendent-ils ?

De plus, une réunion d'information avait été organisée au cours du mois d'octobre 2024. Une dizaine de propriétaires étaient présents, ainsi qu'une agence immobilière locale. Il convient que les propriétaires ont râlé du fait de la mise en place de ce dispositif. Il leur a été expliqué qu'il ne s'agissait pas, pour ce qui concerne la communauté de communes, de sanctionner de manière systématique les propriétaires de logements à louer, mais plutôt d'améliorer la qualité des biens mis en location. Ce dispositif est en lien avec l'OPAH-Ru, afin que les propriétaires puissent s'emparer des aides proposées.

Marc Joubert : « Mais on risque de voir augmenter le nombre de propriétaires qui ne peuvent pas louer ? »

Didier Liennart : « On verra au cas par cas, parce qu'il ne s'agit pas de casser le marché locatif mais bien d'améliorer les conditions d'habitat. Il y a les deux côtés : le côté « propriétaire », et le côté « locataire » ; on ne peut pas les dissocier. Il faut signaler que certains propriétaires font de graves manquements quant aux logements qu'ils mettent en location. Par ailleurs, à la fin du débat que nous avons eu lors de la réunion d'information du mois d'octobre 2024, ils avaient fini par comprendre la démarche, et aucun n'a déclaré qu'il arrêterait de louer. Et il faut savoir que la personne qui fait les visites d'appartements pour la Communauté de communes, c'est le même que celui qui s'occupe de l'OPAH-Ru. »

Chantal Facy : « Si je peux intervenir pour Cunlhat, il faut préciser que l'OPAH-Ru a permis que beaucoup de bâtiments soient restaurés, et que beaucoup de locations soient remises en état. Il faut préciser aussi que les critères ne sont pas insurmontables non plus ; ils vont sans doute donner l'occasion à certains propriétaires d'améliorer encore leurs biens, mais surtout, cela permettra d'éviter qu'un propriétaire bailleur, qui depuis des années fait de gros manquements, puisse encore louer... il est bon de mettre le doigt sur les problèmes parce qu'à un certain moment ce n'est vraiment pas normal de louer des appartements sans chauffage ... ou autre... on en est là quand même ! »

Didier Liennart rappelle que l'expérimentation va durer un an, soit jusqu'en avril 2026.

## 15. ADT. approbation du Plan départemental de l'habitat 2025 - 2030

Cf. délibération n°15

Unanimité.

Michel Sauvade : « Je voudrais apporter un complément d'information. Cette après-midi, j'ai reçu les services de l'observatoire de l'habitat du Puy-de-Dôme par rapport à son évolution ; ce document on l'utilise les uns et les autres car il est très riche en informations de toutes sortes ; soit issues du Département, soit prises dans les données INSEE, pour observer la situation de l'habitat dans le département... Il y a un travail qui avait été fait il y a quelques années et qui avait été présenté en conseil communautaire sur les logements vacants. L'idée serait, dans le cadre de ce plan départemental de l'habitat, de mutualiser ces informations dont tout un chacun dispose, c'est-à-dire qu'on invitera certainement à terme, les communautés de communes à partager les informations dont elles disposent. »

Didier Liennart : « Si je peux compléter, on va avoir pendant trois ans, un chargé de mission sur les questions de la vacance sur le territoire ; l'une de ses missions – importante -- sera de travailler avec les communes pour faire en sorte qu'on puisse sortir ces logements de la vacance. »

M. Le Président : « Oui, tu fais référence à ces logiciels mis en place au niveau du SCOT que nous avons reçus dans les communes afin que l'on procède au recensement de nos logements vacants, ... je ne sais pas si vous l'avez fait, mais au niveau de ma commune, nous en avons ! »

**16. STE. Reconstitution de la suppression de la possibilité d'exonération de la TEOM**

Cf. délibération n°16

Unanimité.

**17. STE. Collecte des textiles - soutien EMMAUS 63 et fin partenariat**

Cf. délibération n°17

Unanimité.

Albert Luchino : « J'aurais voulu connaître le coût d'incinération de la tonne de textile. »

François Fournioux : « Hors collecte ? hors collecte, l'incinération est d'environ 150 € la tonne. »

Albert Luchino : « Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt payer pour que les textiles soient incinérés ? »

François Fournioux : « La question s'est posée : « Pourquoi ne pas faire ce choix ? » ; économiquement, nous devrions le faire ; mais si on le fait, nous ne sommes plus dans la poursuite de l'objectif de valorisation des déchets ; de plus, si on annonce à la population, mettez donc tous les textiles dans les bacs verts, parce que c'est la crise, et si dans six mois, on doit revenir au tri ... cela sera complètement contre-productif. Peut-être vaut-il mieux perdre un peu d'argent pour traverser cette période et continuer le geste de tri des textiles ... Pour rappel, nous jetons sur le territoire deux fois plus de textile qu'un français moyen ; c'est la spécificité d'ALF ; nous jetons 21 kg de textile par habitant, contre 13 en moyenne en France ; cependant nous recyclons trois fois plus qu'ailleurs. Nous ne voulions donc pas casser cette dynamique. L'avenir est bien dans le recyclage de la matière textile, c'est-à-dire l'effilochage, et la revente... et cela passera sûrement par la création d'un centre de tri départemental. »

**18. STE. Conclusion de l'étude concernant le transfert des compétences  
« eau et assainissement »**

Cf. délibération n°18

Unanimité.

Daniel Barrier : « Quel a été le coût de cette étude ? »

Jean Savinel : « 213 810 € HT, ce qui revient à environ 256 000 € TTC, avec une aide de 80 %, le reste à charge est d'environ 60 000 €. Mais ce n'est pas perdu puisque nous allons utiliser cette étude ; nous devons sans doute trouver des solutions pour les communes qui sont en demande. »

Marc Joubert informe les conseillers communautaires que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne l'a contacté dans le cadre des travaux qu'il mène actuellement dans sa commune : au cours de cet échange, il lui a été rappelé que les attributions de subventions de l'agence aux communes seraient conditionnées par les projets de territoire qu'elles mèneraient dans ce domaine.

M. le Président rappelle qu'une conférence est organisée prochainement par l'AELB et qu'à cette occasion, toutes les communes devraient en être informées.

**19. STE. modification règlement du SPANC**

Cf. délibération n°19

Unanimité.

**20. STE. actualisation des tarifs des prestations du SPANC**

Cf. délibération n°20

Unanimité.

## 21. STE. Révision du règlement de collecte et de gestion des déchets

Cf. délibération n°21

Unanimité.

## 22. STE. Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères

Cf. délibération n°22

Unanimité.

# IV – PÔLE « SOCIAL »

## 23. CSVA - arrêt dispositif aide à l'achat de VAE

Cf. délibération n°23

Unanimité.

## 24. CSVA - mise en place de la gratuité actions du pôle CSVA

Cf. délibération n°24

Unanimité.

### Informations diverses

#### Université Foraine :

Simon Rodier précise le projet de partenariat avec l'Université Foraine, annoncée en début de séance par M. le Président.

Simon Rodier : « L'Université Foraine est portée par l'IUT de Clermont Auvergne ; ils ont constaté il y a quelques années, trois problématiques :

- en premier lieu, que les professeurs étaient éloignés des réalités vécues par les territoires ruraux alors que l'IUT a la particularité d'avoir un certain nombre d'établissements au plus près de ces derniers, puisqu'ils en ont au Puy, à Montluçon, à Aurillac ;
- qu'il y avait également une forte discrimination territoriale, c'est-à-dire que les jeunes des territoires ruraux n'ont pas forcément l'idée de faire des études supérieures, dans les filières des IUT, qui je le rappelle, forment des bacs + 3 ; l'idée est donc d'amener les universitaires au plus près de ces territoires, cette année ils ont choisi le Livradois Forez.

Cela va se passer dans un premier temps sur trois jours, à Arlanc : il y aura une première journée d'immersion au cours de laquelle les élèves du collège d'Arlanc seront associés à la réflexion sur l'aspect « déterminisme social ou territorial ».

- et on en arrive donc au troisième aspect : lors des deux autres journées, le but du jeu est bien sûr de ne pas laisser les universitaires seuls parce qu'ils souhaitent travailler sur des problèmes propres au territoire ; il s'agit donc bien de mettre le monde universitaire au service des problématiques posées au sein des territoires.

Vous allez recevoir le programme de ces journées de manière plus détaillée. Tous les élus sont attendus et espérés pour assister à cette rencontre qui se tiendra le 30 juin, le 1<sup>er</sup> et le 2 juillet à Arlanc ; notamment, il s'agira d'animer les tables rondes puisqu'ils viennent pour être à l'écoute du territoire, et pour être dans la co-construction de solutions adaptées. Par la suite il y aura une convention triennale, qui permettra de faire réfléchir les jeunes chercheurs sur des sujets du territoire. Bien sûr, il faut que le territoire leur en propose ; aussi ce serait bien que chacun s'implique. Ce n'est pas très souvent que nous avons des universitaires qui viennent par choix sur notre territoire. »

**Abattoir intercommunal** : Michel Beaulaton souhaite avoir des précisions sur le tonnage, sur la situation des salariés actuellement, et à quel stade en sont les travaux.

François Dauphin : « Nous arrivons à la fin des travaux, et pour être franc avec vous – certains doivent déjà le savoir – nous avons eu un souci avec le bureau de contrôle qui nous a mis un avis défavorable. Le président a été contraint de prendre un arrêté pour fermer l'abattoir pendant trois semaines environ ; Les entreprises ne pouvaient pas travailler à l'intérieur ; il y avait une grosse poutre au niveau de la bouverie..., SOCOTEC n'avait pas suffisamment de mesures de résistance pour tout ce qui prend en compte les efforts ; d'où cet avis défavorable. Nous avons demandé un avis suspensif afin de permettre aux gens de continuer à travailler, mais nous ne l'avons pas obtenu. Le bureau de contrôle en a mis un suspensif sur la bouverie, et à cet endroit les travaux sont donc terminés (...) ; nous espérons que cet avis défavorable sur la poutre de levage soit également levé ; aujourd'hui le problème réside dans le fait qu'entre celui qui a fait le travail et le bureau d'études, il y a un conflit, et personne ne veut en démordre. Nous espérons que les choses vont s'arranger et qu'en fin de semaine, il n'y ait que du nettoyage à faire et que nous puissions débiter l'abattage.

Il faut savoir aussi qu'au niveau de la découpe, une des entreprises a fait faillite, aussi il a fallu trouver quelqu'un pour continuer les travaux ; ce qui n'était pas évident. C'est fait mais il y a encore des délais de fourniture... à la fin du mois, la découpe pourra sans doute reprendre. Il y aura certainement une réouverture avant mais sans découpe. »

M. le Président : « Oui, nous allons rouvrir pour nos bouchers, mais sans faire trop de publicité. Cela permettra aussi à l'équipe une remise en route en douceur, et d'éviter d'éventuelles mauvaises surprises lors de la reprise de l'abattage. »

A la question posée au sujet de la réouverture, M. le Président répond qu'à ce jour, elle est inconnue, mais qu'elle devrait avoir lieu d'ici la fin du mois.

Bruno Paul : « J'ai l'impression que l'on fait tout pour que l'abattoir n'ouvre pas ; l'abattoir d'Issoire avec l'appui du Département n'a pas eu tous ces problèmes ! »

François Dauphin : « Oui, mais j'ai été à l'abattoir d'Issoire récemment, il ne faut pas croire qu'il tourne à plein rendement, il en est loin ! »

Bruno Paul : « Oui, mais il est ouvert : donc est-ce que vous ne croyez pas qu'avec l'appui du département, ça va beaucoup plus vite ? parce que nous n'avons aucun appui, nous ! On avait aussi parlé un certain temps du fait que la Chambre d'agriculture devait nous appuyer... On en est où ? on en est nulle part ... »

François Dauphin : « Deux choses : le département n'a pas fonctionné comme nous, le département a acheté l'abattoir, c'est M. Tinel qui a effectué tous les travaux et vous savez qu'un privé n'a pas besoin de faire des appels d'offres, etc. Cela est donc allé nettement plus rapidement. Dans le public, il y a des lois à respecter, on n'a pas le choix. Le département a acheté l'abattoir tout équipé – Michel pourrait mieux vous en parler puisqu'il fait partie du conseil. »

M. le Président : « Ils ont constitué une SEM tout de suite, c'est-à-dire qu'il n'avait pas les mêmes obligations de normes que nous, en matière de personnel et autre... J'espère qu'une fois ces travaux terminés – comme je l'ai demandé aux services – nous puissions créer une structure avec les usagers... au plus tôt... en septembre. Parce que ce n'est pas une collectivité comme la nôtre qui peut supporter un abattoir ; il faudra bien que nos usagers, bouchers, éleveurs, etc. ... nous allons les réunir pour les faire participer, essayer de monter une structure, ... je ne sais pas encore laquelle, il y en a plusieurs, et il faut trouver la bonne. (Inaudible) Oui, oui bien sûr lorsque nous avons voté ici à l'unanimité... oui, presque à l'unanimité – excuse-moi Michel, il faut que je dise presque parce que tu ne l'as pas voté, et d'autres – cela fait deux ans et demi..., non, non mais il faut dire les choses ... c'est le résultat. Bon on est au bout, on est au bout, on est au bout : (inaudible) Ah ! oui ! mais c'est aussi ça le problème. »

François Dauphin : « Et aujourd'hui, ils changent un peu d'avis parce qu'ailleurs, on ne leur fait pas de cadeaux ! Il faut savoir que l'abattoir d'Aurillac est en grosses difficultés parce qu'il n'est plus aux normes ; il n'y a pas bien le choix puisqu'ailleurs ils ne pourront pas y aller !... »

Un élu pose la question du recrutement du directeur.

M. le Président : « On a fait un appel à candidature, nous en avons eu une seule. Nous l'avons reçu mais nous ne l'avons pas retenu. Nous en avons un autre cette semaine, que nous allons recevoir également. Nous avons pour l'heure quelqu'un qui fait fonction de directeur, autrement on ne pourrait pas ... On s'est débrouillé avec notre responsable « qualité » pour qu'il assure cette charge en intérim en attendant le recrutement d'un directeur. On suit comme on peut. François y passe beaucoup de temps, merci à Hélène aussi qui s'est impliquée fortement sur le sujet... Voilà où nous en sommes. »

### Université Foraine :

Régine Fabry : « J'avais une question mais pas sur ce sujet ; au sujet de l'université foraine que Simon a exposé ... Quels universitaires de l'IUT vont venir ... quelles spécialités ?

Simon Rodier : « Nous ne disposons pas encore du programme complet ; je sais qu'ils doivent le faire passer très prochainement ; cependant, nous avons pré-identifié quelques pistes en Bureau communautaire, comme la forêt, l'eau, la mobilité, et l'intégration alimentation agriculture, sur un aspect logistique.

### La Poste :

Michel Sauvade expose trois points à ce sujet

- « D'abord un rappel : les communes qui ont des agences postales communales peuvent prétendre à des aides si elles souhaitent effectuer des travaux au sein de ces agences ; il s'agit de faire les demandes qui sont ensuite instruites par la commission départementale de présence postale que je préside ; c'est un rappel parce que je n'ai pas constaté beaucoup de demandes qui émanent du secteur ;
- l'autre point d'actualité, c'est celui-ci : partant du principe que les boîtes jaunes dans lesquelles on dépose du courrier sont pour la moitié d'entre elles quasiment inactives, la Poste est en train de réfléchir à la possibilité de supprimer une partie de ces boîtes. Dans le Puy-de-Dôme, cela ne s'est pas trop fait en mode « sanglier » ; c'est-à-dire qu'il y a eu un secteur où les maires ont découvert que les boîtes ont été supprimées du jour au lendemain sans que personne n'ait été prévenu mais le responsable du secteur de la Poste s'est excusé et les boîtes ont été rétablies ; en revanche il y a des chances que vous soyez contactés les uns et les autres pour donner votre point de vue sur la nécessité de maintenir ou pas ces boîtes aux lettres ; il doit y avoir des cas où cela se justifie, et d'autres où cela ne se justifie pas. En ce qui me concerne, j'aimerais être informé de la manière dont cela se passe ; a priori cela peut se passer très bien mais s'il y a des soucis, il ne faut pas hésiter à m'en faire part.
- Autre point d'information : la Poste donne la possibilité l'été de mettre en place des boîtes aux lettres périodiques, vers des campings ou des lieux comme ça, je ne sais pas si cela présente un intérêt mais c'est bien de garder cela en tête. Et le dernier élément, autour de ces boîtes : c'est que pour faciliter la distribution, la poste devrait proposer bientôt des petits magnets pour que les personnes les mettent sur leur boîte aux lettres, lorsqu'elles ont du courrier à donner aux facteur, il sait ainsi qu'il y a du courrier à récupérer donc c'est plutôt intéressant. »

Didier Liennart : « Michel, au sujet de la Poste, une information complémentaire : ils sont en train de réorganiser des tournées tout en gardant des effectifs constants, ... ils vont donc supprimer des tournées. Cela, je pense, entraînera des conséquences sur la qualité des services rendus à la population. Déjà qu'elle se dégrade d'années en années, j'ai été alerté par des salariés de la Poste qui m'ont demandé une rencontre pour échanger là-dessus. »

Michel Sauvade : « (inaudible du fait de problèmes techniques) ... mais moi je suis preneur de ta part de toutes les informations... N'hésitez pas à les faire remonter car le but de la commission de présence postale est justement de surveiller en quelque sorte que les choses se passent correctement. »

Marc Houbert : « Il ne faut pas se voiler la face, la Poste cherche aussi à réduire ses amplitudes horaires d'ouverture ; on est venu me faire des propositions ainsi qu'à mon collègue de Saint-Anthème ... qui, bien sûr, lui, a sauté sur l'occasion avec son ouverture le matin, et moi l'après-midi .... Je rigole ! Nous avons bien sûr refusé les horaires proposés mais ils nous ont promis de revenir à la charge. La vigilance s'impose. »

Michel Sauvade : « Marc, des choses comme celles-ci, il faut vraiment les faire remonter, parce que je le répète, la commission de présence postale est là pour ça. Comment cela fonctionne ? Il y a un accord qui est fait nationalement tous les trois ans entre l'État qui finance, qui compense pour la Poste, le maintien de 17 000 points de présence sur le territoire national. C'est un accord entre la Poste, l'État, et l'association des Maires de France. L'accord arrivait à échéance en 2025, il vient d'être décidé, parce que dans les jours qui viennent il va y avoir la nomination d'un nouveau directeur à la Poste d'une part, que d'autre part, il va y avoir dans un an le renouvellement des équipes municipales ; il a donc été décidé de faire un avenant à la convention, et de la porter jusqu'à la fin de 2026. Dans le cadre d'un contrat de trois ans, la Poste a le droit et la possibilité de proposer pour les bureaux de poste une évolution des horaires... mais le but de la manœuvre c'est pratiquement toujours une réduction des horaires, pour des raisons de ressources humaines. (...) il y a effectivement des échanges avec la commune, et c'est à elle de négocier ; en revanche, moi j'avais demandé – c'est pour cela que ce que tu me dis est important – j'avais demandé que plutôt d'aller voir les collègues individuellement sur l'arrondissement d'Ambert, il y ait une réunion collective, c'est-à-dire que tous les maires concernés soient autour de la table en même temps pour éviter la course à l'échalote ... Donc là, la Poste n'a pas respecté les engagements pris. Est-ce que vous pouvez me saisir pour le coup de façon très officielle en expliquant que la Poste est venu discuter avec vous au sujet des horaires dans le cadre du contrat de présence postale et en indiquant bien que cela a été fait de manière individuelle, ... donc la Poste a cette possibilité, et elle peut l'imposer. En revanche ce qui a été maintenu dans le contrat de présence postale actuel, c'est qu'un bureau de poste ne peut pas être transformé en agence postale communale, ou en bureau dans un commerce, sans l'accord du conseil municipal, ou celui de son maire. C'est la ligne rouge pour l'AMF, mais il est clair que la Poste fait évoluer ses pratiques. Encore un point, c'est la tendance de la Poste à faire évoluer les bureaux de poste avec des facteurs guichetiers, ... je pense qu'il y en a déjà un certain nombre dans le secteur. L'idée est qu'il fasse sa tournée, puis qu'il assure la gestion du bureau de Poste. Dernier point auquel tu m'as fait penser Marc, c'est le fait que les collègues concernés ont reçu la visite de la Poste pour les aménagements d'horaires dans la période estivale. Mais pour toutes ces questions postales ... les relations sont plutôt bonne avec la structure mais la logique économique fait que... Il s'agit de gérer collectivement pour être plus forts. »

#### **RGPD :**

Dominique Cally : « en mai 2023, nous avons signé une convention pour le RGPD, et depuis nous n'avons rien. Donc je voulais savoir où nous en étions, en mai cela a fait deux ans. »

Alain Molimard : « Vous savez que c'est Jennifer Tailhandier qui est référente à ce sujet, mais suite à l'année difficile que nous venons de passer, sur notamment les secrétaires de mairie, nous avons mis Jennifer sur la mission de remplacement des secrétaires de mairies, pour vous dépanner ... ce qui a eu pour conséquence que sa mission de référente RGPD a pris du retard. C'est donc aussi pour cette raison que nous avons créé un poste supplémentaire de remplacement des secrétaires de mairie, nous avons recrutée une personne qui arrive demain, pour essayer de libérer Jennifer de cette mission. Il est prévu de continuer

M. le Président prévient les conseillers communautaires qu'un conseil communautaire spécial « urbanisme » se tiendra le 24 juillet.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président lève la séance du conseil communautaire.